

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: **Banque Raiffeisen de Vionnaz, Vionnaz**
2.

Nom et siège de la société coopérative reprenante:
Banque Raiffeisen du Haut-Léman, Vouvry
3.

Echéance de préavis des créances: **01.07.2004**
4.

Adresse pour la déclaration des créances: Banque Raiffeisen du Haut-Léman, Case postale 12, 1895 Vionnaz
5.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
6.

Remarques: Sauf opposition expresse du créancier pendant le délai d'annonce, la dette sera reprise par la Banque Raiffeisen du Haut-Léman. Les prétentions doivent être annoncées par écrit avec preuve à l'appui. La Banque Raiffeisen du Haut-Léman, société coopérative, 1896 Vouvry, reprend, à titre de succession universelle et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen de Vionnaz, société coopérative, 1895 Vionnaz. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen de Vionnaz en date du 18 mars 2004 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen du Haut-Léman en date du 2 avril 2004.

Banque Raiffeisen Du Haut-Léman
1895 Vionnaz
(02285650)